Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070110-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/10 :
Redevances d'occupation du domaine public GRDF - redevance hébergement des concentrateurs
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

La Commune héberge un concentrateur qui permet à GRDF de fournir quotidiennement :

- Des données individuelles aux clients particuliers, entreprise pour une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et le développement de services d'efficacité énergétique
- Des données agrégées et anonymisées aux mailles bâtiment (pour les gestionnaires d'immeubles et collectivités), quartier ou commune (pour les collectivités) pour la planification énergétique des territoires et pour l'amélioration de la performance énergétique.

Données 2025 : Le montant de la redevance était de : 60.10 € (un montant forfaitaire).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE, pour la durée du mandat, l'établissement annuel du titre de recette exécutoire due par GRDF au titre de la redevance hébergement des concentrateurs au vu des données communiquées par le concessionnaire.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN